

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 1^{er} juin 2021

Le 1^{er} juin 2021 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie AMARANTINIS ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Patrick PIN ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Serge PEROTTINO

CT4/010621/11

Sur le rapport de Danielle MENET

Adhésion et versement de la cotisation 2021 à l'Association Française des Cités de la Céramique (AFCC)

Créée en 2003 sous l'égide du Maire de Moustiers-Sainte-Marie, la vocation l'A.F.C.C est :

- La mise en réseau national de villes, communes ou collectivités territoriales où s'est historiquement développée une activité céramique ;
- La promotion et l'échange dans les domaines - Culturel - Touristique - Pédagogique, notamment par le soutien et l'encouragement aux différentes démarches de formation - Economique - De la création ;
- L'analyse prospective des activités soutenues ;
- La valorisation du patrimoine et des savoir-faire ;
- Le développement des échanges à l'échelle nationale et internationale.

L'association a réalisé différentes actions telles que expositions itinérantes, itinérance des artistes, journées techniques, études, accompagnement des projets locaux.

Aubagne et le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile sont membres fondateurs de cette association, un élu de la ville d'Aubagne en a la présidence depuis 2006. A ce titre Aubagne et le Conseil de Territoire ont accompagné l'ensemble des actions.

En 2014 l'association a été membre fondateur de l'Association Européenne des Cités de la Céramique (A.E.C.C), Groupement Européen des cités de la céramique, géré par un Groupement Européen de Coopération Territoriale (G.E.C.T). Cette structure s'est développée et compte désormais 7 associations Nationales. En effet aux quatre membres fondateurs que sont les associations Française, Italienne, Espagnole et Roumaine, se sont ajoutées les associations Allemande, Tchèque et Portugaise ; constituant ainsi un réseau de villes européennes de plus de 120 collectivités.

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon la strate de population, le montant annuel pour le Conseil de Territoire est fixé à 5 000 € (cinq milles euros).

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il conviendra en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 1^{er} juin 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Que le renouvellement de l'adhésion permet une continuité dans le partenariat construit depuis plusieurs années par le territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile avec cette association en matière de promotion culturel, patrimonial et touristique de la filière argile.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion à l'association AFCC et le versement de la cotisation 2021 d'un montant annuel de 5 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le budget primitif 2021 de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Chapitres 011 – Article 6182 – Gestionnaire : ARGEV4 - Sous politique : B330.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Avis de réception en préfecture
012200034807-20210601-CT4-010621-11-DE
Date de rétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021